



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

N° 584/PE

Monsieur le Président de la
Communauté de Communes Pévèle Carembault
Hôtel de Ville

Place du Bicentenaire

59710 PONT-A-MARCQ

Lille, le 14 AVR. 2015

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 09 juillet 2014, vous avez déposé une demande de prolongation de l'arrêté préfectoral du 16 avril 2010 modifié le 22 mars 2011 concernant la réalisation des aménagements hydrauliques du haut bassin versant de la Marque.

Vous trouverez ci-joint, l'arrêté préfectoral complémentaire en date du 08 avril 2015 relatif à cette demande.

Je vous serais obligé de bien vouloir me retourner, aussitôt que possible, daté et signé, l'accusé de réception ci-joint.

Je vous informe que le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent (cf. article 3 de l'arrêté préfectoral).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Chef de la Cellule Police de l'Eau,

Lionel STANISLAVE

Copie à Monsieur le Chef de la Délégation territoriale de Lille



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU NORD

Direction
départementale des
territoires et de la mer
Service Eau
Environnement
Cellule Police de l'Eau

**Arrêté préfectoral complémentaire sur les aménagements du haut
bassin versant de la Marque – réalisation d'aménagements hydrauliques
modifiant les arrêtés préfectoraux du 16 avril 2010 et du 22 mars 2011**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur dans l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie approuvé le 20 novembre 2009 ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 16 avril 2010 et du 22 mars 2011 autorisant la réalisation d'aménagements hydrauliques sur le haut bassin versant de la Marque ;

Vu la demande de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, en date du 9 juillet 2014 complétée le 30 septembre 2014 sollicitant la prolongation du délai imparti dans l'arrêté préfectoral du 16 avril 2010 ;

Vu le rapport de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer en date du 28 janvier 2015 ;

Vu l'avis favorable émis par le CODERST du Nord lors de la séance du 17 février 2015 ;

Vu le porter à connaissance du pétitionnaire du 18 février 2015 du projet d'arrêté statuant sur sa demande et lui accordant un délai de 15 jours pour présenter ses observations par écrit, directement ou par mandataire ;

Vu l'absence d'avis du pétitionnaire en retour ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer et du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

.../...

ARRÊTE

Article 1er

L'article 7 de l'arrêté du 16 avril 2010 autorisant les travaux d'aménagements hydrauliques du haut bassin versant de la Marque sur les communes d'Attiches, d'Avelin, de Cobrieux, d'Ennevelin, de Mérignies, de Mons en Pévèle et de Tourmignies, est modifié de la façon suivante :

- la présente autorisation est accordée pour la durée des travaux qui devront avoir débuté avant le 1^{er} mai 2016.

Article 2

Les autres articles de l'arrêté du 16 avril 2010, modifié le 22 mars 2011 demeurent inchangés.

Article 3 – Recours

La présente autorisation est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent, par le pétitionnaire dans un délai de deux mois suivant sa notification et par les tiers dans un délai d'un an suivant sa publication ou son affichage dans les conditions de l'article R. 514-3-1 du Code de l'Environnement.

Article 4 – Publication

Le présent arrêté sera publié sur le site internet « les Services de l'Etat dans le Nord » et au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Un exemplaire sera affiché dans les mairies d'Attiches, d'Avelin, de Cobrieux, d'Ennevelin, de Mérignies, de Mons en Pévèle et de Tourmignies, pendant une durée d'un mois. Un procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera adressé par les soins des maires à la direction départementale des territoires et de la mer du Nord.

Article 5 – Exécution et diffusion de l'arrêté

Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, et dont copie sera adressée, par la direction départementale des territoires et de la mer :

- aux maires des communes d'Attiches, Avelin, Cobrieux, Ennevelin, Mérignies, Mons en Pévèle et Tourmignies.

Fait à Lille, le **- 8 AVR. 2015**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



Gilles BARSACQ



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

Monsieur le Maire

CF. liste des destinataires

14° 525 / PE

Lille, le 14 AVR. 2015

Monsieur le Maire,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault a déposé une demande de prolongation de la durée de l'arrêté préfectoral du 16 avril 2010 modifié le 22 mars 2011 concernant la réalisation des aménagements hydrauliques du haut bassin versant de la Marque.

Je vous prie de trouver sous ce pli, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois au moins, copie de l'arrêté préfectoral complémentaire, en date du 08 avril 2015.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de la Cellule Police de l'Eau,

Lionel STANISLAVE

Copie à Monsieur le chef de la Délégation territoriale de Lille

LISTE DES DESTINATAIRES

Monsieur le Maire de la commune de ATTICHES
Mairie d'Attiches
45, rue Jean-Baptiste Colette
59551 ATTICHES

Monsieur le Maire de la commune de AVELIN
Mairie d'Avelin
Place Rotours
59710 AVELIN

Monsieur le Maire de la commune de COBRIEUX
Rue Grande
59830 COBRIEUX

Monsieur le Maire de la commune de ENNEVELIN
Mairie d'Ennevelin
Place Jean Moulin
59710 ENNEVELIN

Monsieur le Maire de la commune de MERIGNIES
45, rue de la Mairie
59710 MERIGNIES

Monsieur le Maire de la commune de MONS-EN-PEVELE
16, rue Moulin
59246 MONS-EN-PEVELE

Monsieur le Maire de la commune de TOURMIGNIES
3, rue du Général de Gaulle
59551 TOURMIGNIES